ART. 2 N° CL169

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL169

présenté par M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la troisième occurrence du mot :
« ou »,
le mot :
« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.